



HAÏTI :

- **COMMENT RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE LES ETATS ET LES ACTEURS NON-GOUVERNEMENTAUX DES SOCIETES CIVILES?**
- **COMMENT EMPRUNTER LA VOIE DU DEVELOPPEMENT ?**

Par Paul VERMANDE et Frantz CADET, Président et Secrétaire du Collectif Haïti de France

publié le 25 janvier 2013

Le Collectif Haïti de France (CHF) veut soulever le cas particulier des « Collectifs ou Plateformes » qui coordonnent et soutiennent les partenariats des associations, orientées presque exclusivement sur des actions dans un pays unique. Ces fédérations d'associations dites « Collectifs Pays » ont aussi à se concerter avec des ONG beaucoup plus importantes qui interviennent dans d'autres pays, parfois plus d'une dizaine, et qui le font sans être suffisamment proches de la société civile du pays concerné et notamment de sa culture profonde. Notre **réseau associatif** est un *support sociétal des liens de coopération tissés entre la France et Haïti. Il agit avec sa spécificité d'acteurs du nord, protecteurs de ces liens sociaux et avec son expérience de proximité au regard des partenaires du sud.* A notre connaissance, il a été porté le cas de la « Plateforme Palestine » et celui du « Collectif Haïti de France » que nous initions.

POUR ACCOMPAGNER LES BATISSEURS D'AVENIR

Au moment du BILAN de ce qui a été fait au nom d'Haïti depuis 2010, il nous semble que le passif affiché aux comptes des intervenants, serait lié à la méconnaissance des haïtiens par les opérateurs de terrain. Certes il fallait faire face à l'urgence en 2010 mais qui, parmi les intervenants salariés des grandes ONG, semblaient connaître les principales péripéties de l'histoire de ce pays et ses quatre siècles d'histoire commune avec la France? Combien parmi eux maîtrisaient-ils des notions de la langue créole et de la culture vaudou pour pouvoir être en communication réelle avec les Haïtiens et les aider à mieux accueillir l'aide, à en devenir des acteurs jusqu'à en assurer des responsabilités propices à transformer les opérations ponctuelles en projets maîtrisés. Ces intervenants possédaient-ils les données économiques, sociologiques, politiques, culturelles essentielles pour construire, avec la société civile haïtienne, un développement durable? La structure franco-haïtienne d'évaluation URD¹ (Urgence, Réhabilitation et Développement) vient de faire la démonstration que dans toutes actions d'urgence, il devrait être possible à l'intervenant, de prendre en compte le prolongement de ses opérations et de mettre en perspective le développement des bénéficiaires.

Notre Collectif Haïti regroupe près d'une centaine d'associations et 150 adhérents individuels. Leurs responsables ou animateurs, se rendent régulièrement en Haïti depuis plusieurs années. Certains en

sont originaires et d'autres, comme coopérants ou volontaires, y ont vécu et travaillé. Ils suivent constamment ce qui se passe dans ce pays et ils ont des partenaires sur place avec qui ils communiquent, de plus en plus facilement grâce à internet et au téléphone cellulaire. Nos R.N. (rencontres nationales) en 2008 ont invité tous les adhérents : « *à passer de l'assistanat au partenariat* ». Celles de 2010 les ont incité à créer les conditions « *d'un partenariat constructif en Haïti* » avec l'édition d'un **Guide des bonnes pratiques**, intitulé : « *Comment soutenir ses partenaires haïtiens dans le cadre d'un projet de développement ?* ».

Au Collectif Haïti de France, nous pensons que toute intervention dite de Solidarité Internationale qui ne participe pas à la restauration de l'État, qui ne favorise pas le développement endogène des peuples et qui minimise ou ignore les compétences autochtones, ne participe qu'à un Secours Humanitaire. Or toutes les organisations sont censées acter dans le cadre de la Coopération Internationale. Ce sont là des circonstances et des temps de partage de savoir-faire, de compétences et de moyens qu'au CHF nous provoquons. Nous souhaitons ainsi stimuler, accompagner et réussir avec les acteurs locaux d'Haïti : ***le développement durable de son peuple qui mérite que nous investissions dans son avenir.***

VERS UN PARTENARIAT CONSTRUCTIF DE SOCIÉTÉS CIVILES ENGAGÉES

Sans mener des projets, ce qui est du ressort des associations, le Collectif fédère des actions transversales en entretenant trois partenariats avec des organismes haïtiens dans trois domaines importants. Ce sont avec :

- Le GARR, le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés, pour la défense des droits humains et l'état civil,
- L'ONG VETERIMED pour la défense de la souveraineté alimentaire, à travers les programmes *Manman Bèl* et *Let Agogo*,
- Le Groupe MEDIALTERNATIF pour le droit à l'information. Avec ce partenaire, le CHF collabore, par exemple, dans une réciprocity d'actions et d'aides : à la formation des pigistes en région en Haïti et à la rédaction des articles qui concourent à la diffusion aussi bien en France qu'en Haïti de notre hebdomadaire « *Une Semaine en Haïti* ».

Par ailleurs en dehors de ses adhérents, le CHF s'est vu confier, en 2005 par les ONG de terrain, la responsabilité d'organiser la concertation avec des grandes ONG au sein de **l'Espace de Partenariat Franco-Haïtien** (EPFH) ; ceci résultait de la suppression par le Ministère français des Affaires Étrangères de la Commission mixte qui établissait les programmes de coopération avec Haïti. Actuellement, une vingtaine de ces ONG envoie un représentant aux réunions bimensuelles de l'EPFH, mais 40 à 50 personnes ont participé toutes les semaines aux rencontres de la période post-séisme. Les résultats des réunions et des journées d'études de l'EPFH (politique agricole, décentralisation, électrification, respect des droits humains...) sont publiés et le plus souvent portés à la connaissance de la **Coordination Europe Haïti** (CoEH) à Bruxelles, par le CHF qui y siège et où une dizaine de pays européens est représentée. Les deux plaidoyers principaux que mène la CoEH concernent la souveraineté alimentaire et le respect des droits humains.

Notre Collectif, nous semble-t-il, a donc un rôle essentiel :

- de concertation à jouer auprès des décideurs politiques chargés d'accompagner la reconstruction d'Haïti et le développement de son peuple, tant sur le plan national que local;
- de réflexion à mener avec tous les acteurs de la coopération française et européenne et tous ceux qui viennent en appui aux projets conçus et gérés par des Haïtiens eux-mêmes ;
- et d'information à proposer à la société civile française pour qu'elle puisse discerner les engagements tenus et les progrès réalisés par la société civile haïtienne.

Il s'agira de consolider les liens déjà établis :

- les deux derniers ambassadeurs de France nommés en Haïti sont venus nous rencontrer avant de prendre leurs fonctions officielles ;
- les presses parlée, écrite et télévisée nous ont sollicités dans les heures qui ont suivi le séisme du 12 janvier 2010 et continuent de le faire chaque fois que l'occasion se présente.
- les Collectivités Territoriales (Conseils Régionaux, Généraux et Villes) ont, après le séisme de 2010, consulté les responsables des Collectifs Haïti des Régions pour définir avec eux leur politique de soutien à Haïti et pour confier à certaines associations la gestion d'une part des moyens financiers mis à disposition;
- les ONG françaises, qui sont intervenues en Haïti après le séisme de 2010 nous ont conviés au Forum humanitaire Paris le 9 janvier 2012, pour participer au bilan de leurs actions ;
- les quatre derniers Salons des Solidarités qui se sont tenus à Paris-Portes de Versailles nous ont toujours réservés une place privilégiée, au vu du traitement particulier que le CHF a apporté à la solidarité que le peuple français a manifestée à l'égard du peuple haïtien.

NOS INTENTIONS, NOTRE BILAN, NOS VOEUX ET NOS DEMANDES.

Nous sommes disposés à continuer et même à amplifier nos actions, à condition d'être soutenus par les pouvoirs publics. Pour les peuples en souffrance et démunis de moyens, les petites opérations menées par des acteurs proches des populations ont autant de valeur que des grands projets à dominante technologiques, même si elles sont dispersées et peu visibles. Nos associations liées par des partenariats bien définis, sont en relation directe avec la société civile et apportent des réponses rapides aux partenaires haïtiens pour des besoins exprimés, compris et partagés.

Le bilan des réalisations en Haïti est qualitativement positif. Bien que toutes les entreprises n'aient pas été satisfaisantes, il nous paraît judicieux de relater que le CHF et ses associations-membres ont, avec le souci de gérer le moyen et le long-terme, contribué à :

- relancer la fourniture de soins de santé en assurant la réfection de dispensaires, cliniques dentaires et centres de soins ;
- reconstruire des écoles et des centres de formation professionnelle ;
- relancer la formation des maîtres et l'apprentissage de la formation par la voie numérique ;
- réaménager des chemins et des voies d'accès à des communautés ;
- relancer l'éducation populaire dans les quartiers, dans les camps tant qu'ils n'ont pas été démantelés et les organisations paysannes ;
- recapitaliser les paysans par des micro-crédits consentis pour la reconstitution soit des basse-cours ou des cheptel caprin et porcin soit pour le financement des semences ;
- mettre en route une étude en Haïti sur l'État Civil qui fait défaut à toute entrée dans une vie citoyenne en Haïti (droits et devoirs).
- ...

Pour parler quantitativement, nous estimons à environ quatorze millions d'euros (14 000 000€), les apports en Haïti des membres du Collectif ces deux dernières années, somme cumulant, à la fois, la participation et la solidarité de la société civile française qui organise des événements festifs et culturels valorisant les arts haïtiens, ainsi que les financements obtenus auprès des Fondations Sociales et d'Entreprises, des Structures Caritatives, des Collectivités Territoriales, des Groupes bancaires ou d'assurances et par dons auprès des particuliers.

Tout ce travail, - d'information, de coordination, de plaidoyer, d'animation sociale et culturelle, de soutien aux structures et aux personnes soucieuses de vraies avancées avec les partenaires haïtiens, - est organisé par quinze administrateurs bénévoles au niveau national et assuré par seulement deux salarié(e)s, aidé(e)s *occasionnellement* par des stagiaires et des jeunes en service civique et

perpétuellement par des bénévoles qui, même éparpillés sur tout le territoire national, parviennent à collaborer à cette belle entreprise qui a valeur d'ONG. Notre capacité à tisser **une toile d'araignée d'acteurs solidaires** ici en France et là-bas en Haïti, nous a valu, du fait du séisme, d'être reconnu à notre juste valeur et surtout d'être soutenu financièrement par la Fondation de France et aussi par certaines ONG françaises. Mais le CHF a besoin maintenant de trouver les moyens de sa pérennité. Il ne pourra pas les trouver dans le montage financier de projets qui sont l'œuvre des associations :

- auxquelles il apporte : **informations sur la situation en Haïti, démarches de mutualisation des ressources humaines, conseils sur les orientations d'ordre éthique du mouvement ;**
- et pour lesquelles, il assure **un rôle de représentation au niveau national et d'animation des Rencontres Régionales à thèmes, tous les ans et des Rencontres Nationales franco-haïtiennes, tous les deux ans.**

La redéfinition actuelle des rôles attribués à l'AFD ne pourrait-elle pas permettre de prendre en compte nos multiples actions et réalisations avec des acteurs français et européens ? Vu que les financements divers et les fonds disponibles liés aux prérogatives de l'AFD sont nombreux et importants, nous avons beaucoup de mal à déterminer celui ou ceux qui conviendraient à notre structure. Il nous semble que la Palestine suscite les mêmes interrogations, sur les moyens financiers du développement, qu'Haïti. Un an après la constitution du Collectif Haïti de France (1992), s'est créée la « Plateforme Palestine » avec *l'appui du Ministère français des Affaires étrangères pour favoriser les échanges entre ONG françaises et palestiniennes et soutenir des actions coordonnées sur des problématiques de développement comme l'enfance, la santé, l'éducation, l'agriculture...*

Nous relevons aujourd'hui dans les documents de l'AFD, qui a sans doute pris le relais du MAE, la description suivante : « *L'activité de l'AFD dans les Territoires palestiniens répond à deux enjeux majeurs : contribuer à l'émergence d'un État palestinien viable en renforçant les institutions et en mettant en place les conditions d'un développement pérenne* ».

Les actions de l'AFD en Haïti depuis 2 ans ont permis d'injecter environ cent millions d'euros (100 000 000€) dans des grands projets de reconstruction (hôpital, quartiers) et dans le secteur agricole, ceci en concertation avec le gouvernement haïtien et des ONG françaises. Nous souhaiterions que dans le cas d'Haïti le CHF soit associé au nom de ses nombreux membres-adhérents franco-haïtiens :

- à la définition des enjeux stratégiques portés par la France et gérés par l'AFD ;
- au choix des projets à financer, avec le souci de voir naître la confiance qui valoriserait les associations françaises et leurs partenaires haïtiens issues respectivement des sociétés civiles françaises et haïtiennes.
- et aux décisions qui accompagneront les efforts consentis au développement endogène d'Haïti et à la préservation de la structure du CHF dont le rôle d'interface entre les décideurs politiques et les sociétés civiles n'est plus à démonter.

Nous attendons concrètement qu'Haïti soit placée dans le même ordre de priorité et d'urgence que la Palestine en reconnaissant et en soutenant les actions du CHF et de ses associations membres.

URD¹ : Le Groupe URD met en place un nouveau processus d'évaluation itérative en Haïti, portant sur la politique de reconstruction urbaine post-séisme. Voir : <http://www.urd.org/Evaluation-du-Programme-d-appui-a,1381>